

Organisme : Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle
et de l'assurance contre les accidents du travail

Période visée : 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023

Nom	Titre du poste	Objet	Destination	Date de début	Date de fin	Déplacement	Mesures d'adaptation	Repas	Frais accessoires	Dépenses
Stephen Roth	Membre à temps partiel	3 audiences	Région centrale et ouest	27 septembre 2023	2 novembre 2023	119,20 \$	348,97 \$	112,50 \$	0 \$	580,67 \$
Andrew Baker	Vice-président à temps partiel	4 audiences	Ouest	31 octobre 2023	5 décembre 2023	114,60 \$	317,30 \$	125,00 \$	0 \$	556,90 \$
Richard Ouellette	Membre à temps partiel	2 audiences	Ouest	31 octobre 2023	2 novembre 2023	348,96 \$	317,30 \$	90,00 \$	0 \$	756,26 \$

À noter : Les dépenses ci-dessus ont été remboursées pendant la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023 et sont présentées en fonction de la date du remboursement lors du T4-2023, et non de la date du déplacement.